



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 52993

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la situation des ambulanciers privés. Alors que les charges ne cessent de s'alourdir (prix des carburants, coût des trente-cinq heures), les tarifs de transports en véhicule sanitaire léger ne sont pas revalorisés depuis 1998. Cela met en réel danger nombre d'entreprises privées de transport sanitaire. Il lui demande ce qu'il compte faire pour relever de manière significative les tarifs de transport en véhicule sanitaire léger.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention sur la situation des ambulanciers privés, confrontés à la hausse de leurs charges. Le Gouvernement est conscient de ces difficultés et souhaite parvenir, avec l'union nationale des caisses d'assurance maladie, à y apporter des solutions concrètes. Les organisations représentatives de la profession se sont vu confirmer que la négociation d'un accord conventionnel avec l'UNCAM dans le courant du second trimestre de cette année était une priorité. Les discussions qui porteront sur l'évolution des tarifs devront également permettre de mettre en oeuvre, dans le secteur des transports sanitaires, une maîtrise médicalisée des dépenses. L'État est disposé à accompagner ces discussions et à faire progresser rapidement d'autres sujets importants pour la profession, comme la réforme du certificat de capacité d'ambulancier.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52993

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2004, page 9660

Réponse publiée le : 17 mai 2005, page 5187